

étudie la liste en ce moment. c) La date prévue de publication des résultats de l'étude n'est pas encore connue.

LES FACTEURS PARTICULIERS À LA DIVISION DES ENQUÊTES SUR LES ACCIDENTS ET LES DÉFAUTS

Question n° 2764—**M. Forrestall**:

1. Quels sont les facteurs particuliers à la Division des enquêtes sur les déficiences et les accidents, qui fait partie de l'Administration du transport de surface du Canada, susceptibles de justifier sa compétence à faire des enquêtes et des rapports complets, objectifs, exempts de toute ingérence de l'extérieur dans les domaines qui sont de son ressort?

2. Le gouvernement est-il d'avis que ces procédures suffisent à maintenir la confiance du public et des collectivités internationales quant à l'impartialité et à l'absence de conflit d'intérêt dans les rapports et enquêtes sur les accidents?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. La Division des Enquêtes sur les accidents et les défauts de l'Administration canadienne des transports de surface a pour fonctions d'évaluer l'efficacité des normes de sécurité automobile, de déterminer s'il est nécessaire d'améliorer les normes ou d'en créer de nouvelles, de découvrir tout défaut lié à la sécurité et pouvant se retrouver sur de nombreux véhicules en circulation et d'obtenir des renseignements sur la cause des accidents et des données précises pour fins de recherche. En visant les objectifs mentionnés ci-dessus, le personnel chargé des enquêtes sur les accidents ne cherche pas à établir des responsabilités ou à faire des recommandations sur la politique à adopter. La Division est secondée par neuf équipes universitaires travaillant dans diverses provinces du Canada. Elle charge aussi des experts indépendants de parties techniques de certaines enquêtes importantes.

2. Oui.

L'OBJECTIF DE LA DIVISION DES ENQUÊTES SUR LES ACCIDENTS ET LES DÉFECTUOSITÉS

Question n° 2765—**M. Forrestall**:

1. Pourquoi la Division des enquêtes sur les accidents et les déficiences, qui fait partie de l'Administration du transport de surface du Canada, n'existe-t-elle pas indépendamment de tout autre organisme ou direction du gouvernement?

2. Cette séparation permettrait-elle de supprimer l'éventualité d'un conflit d'intérêt à l'occasion des rapports et enquêtes sur les accidents susceptibles de susciter des critiques de la part d'organismes régulateurs?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Le programme d'enquêtes sur les accidents et les défauts n'a pas pour but de déterminer qui est responsable de chaque accident, ni de faire des recommandations administratives ou d'établir des procédures à suivre pour éviter que de tels faits se reproduisent. Les gouvernements provinciaux ont déjà établi les procédures à suivre pour déterminer la responsabilité et les causes des accidents automobiles. Le programme d'enquêtes sur les accidents a pour but d'évaluer l'efficacité des normes de sécurité et de déterminer s'il est nécessaire d'en créer de nouvelles. De plus, les enquêtes tentent de découvrir tout défaut susceptible d'avoir causé l'accident et pouvant se retrouver sur d'autres véhicules en circulation. Les enquêtes fournissent aussi des renseignements sur la cause des accidents et des

Questions au Feuilleton

données précises pour fins de recherche. Par conséquent, la séparation de la Division des enquêtes sur les accidents et les défauts de la Direction de la sécurité routière ne serait pratiquement d'aucune utilité.

2. Il n'y a aucun indice de conflits d'intérêts dans notre programme actuel d'enquête sur les accidents et les défauts. Le programme est bien plus directement utile au sein de la Direction que s'il relevait d'un organisme quasi judiciaire.

LE COÛT DU TRAITEMENT D'UN ORME SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Question n° 2774—**M. Stevens**:

Quel est le total des frais engagés à ce jour par le gouvernement pour sauver de la maladie des arbres subéreux l'orme qui se trouve sur la colline parlementaire près de la statue de Sir John A. Macdonald, a) quels ont été les résultats, b) a-t-on l'intention de traiter l'arbre de nouveau l'an prochain?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État aux Affaires urbaines): En ce qui concerne la Commission de la Capitale nationale: L'orme qui se trouve près de la statue de Sir John A. Macdonald est un arbre mûr d'environ 90 ans. Il a attrapé la maladie des arbres subéreux en 1966. Depuis ce temps, nous l'avons élagué et arrosé tous les ans, pour enlever le bois mort. Près du tiers de la cime de l'arbre a été coupée. La maladie se développe lentement en raison de l'âge de l'arbre. Nous ne connaissons pas le coût exact du traitement de l'arbre pour les sept dernières années, mais d'après une estimation raisonnable, il pourrait se chiffrer à \$250. En 1973, le traitement donné à titre expérimental au moyen d'injection dans la racine, a coûté \$200. a) Grâce aux traitements effectués avant 1973, la vie de l'arbre a été prolongée de plusieurs années. Les résultats des injections administrées cette année ne seront pas connus avant que l'on ait mené une autre analyse. b) L'élagage et l'arrosage de l'arbre se poursuivra et d'autres mesures seront prises pour sauvegarder l'arbre dès que l'on connaîtra les résultats du traitement donné cet été.

L'INVENTAIRE CANADIEN DES ÉDIFICES HISTORIQUES

Question n° 2778—**M. Clark (Rocky Mountain)**:

1. Dans chaque province, combien d'immeubles ont été inspectés dans le cadre de la première phase de l'inventaire canadien des édifices historiques?

2. Dans chaque province, combien d'intérieurs d'édifices historiques désignés envisage-t-on d'inspecter et d'enregistrer dans le cadre de la phase 2 du Programme?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Colombie-Britannique, 8,017; Alberta, 8,159; Saskatchewan, 6,731; Manitoba, 2,975; Ontario, 38,579; Québec, 29,871; Nouveau-Brunswick, 5,732; Nouvelle-Écosse, 7,978; Île-du-Prince-Édouard, 1,954; Terre-Neuve, 1,617. Ces chiffres sont approximatifs puisque toutes les données n'ont pas été traitées.

2. A l'heure actuelle, nous projetons d'enregistrer de 6,000 à 12,000 intérieurs de bâtiments dans le cadre de la phase 2 du programme de l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada. Ce nombre représente environ 5 à 10 pour cent des bâtiments enregistrés au cours de la phase 1. Le choix final des bâtiments n'a pas encore été fait et nous ne pouvons donc pas fournir l'état détaillé demandé.